

## SE RESTAURER

**RELAIS H** : dans le hall d'entrée du Centre Hospitalier d'Auxerre (aucune consommation ne peut être prise sur place hormis celles achetées au Relais).

**SELF IFSI** : tickets repas C.R.O.U.S. vendus au secrétariat de l'IFSI dès le jour de la rentrée.

**ESPACE REPAS à l'I.F.S.I.** : « Repas tiré du sac » (nombre de places restreintes).

## SE LOGER A AUXERRE

Différentes possibilités de se loger sur Auxerre (Résidence I.F.S.I., Domany's, OHA, CROUS, Résidences, autres...)

## CERTIFICATION

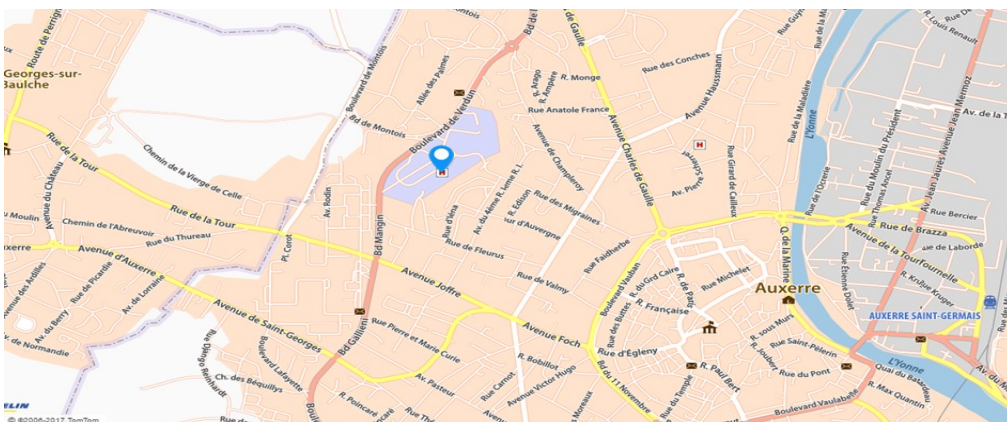
Obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier de **niveau VI – grade de licence** certifié par le ministre chargé de la santé et délivré par l'Université validant 180 crédits européens (ECTS).

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

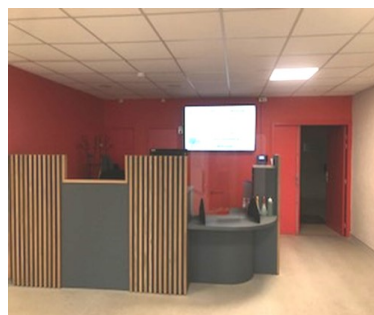
**VOUS DÉSIREZ POURSUIVRE VOS ÉTUDES APRÈS L'IFSI** : infirmier anesthésiste (IADE), infirmier de bloc opératoire (IBODE), infirmier puériculteur (IPDE) ou infirmier en pratique avancée (IPA) sont possibles ainsi que la formation de cadre de santé..

## **SE RENDRE L'IFSI D'AUXERRE**

L'IFSI se situe à l'intérieur du parc du Centre Hospitalier d'Auxerre



Contact  
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS  
INFIRMIERS  
2 Boulevard de Verdun  
BP 69  
89011 AUXERRE CEDEX  
☎ 03 86 48 47 17  
☎ 03 86 48 47 44  
Mail : ifas@ch-auxerre.fr  
www.ght-union.fr  
SIRET : 268 900 057 00061  
N° Act : 2689P000889  
APE : 8542 Z



Mis à jour 21/03/2024



# INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS D'AUXERRE

Diplôme d'Etat certifié par le Ministère du travail, de la santé  
et des solidarités—Code RNCP 8940

L'Institut de Formation en Soins d'Infirmiers est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre.

**Taux d'obtention du diplôme d'Etat en 2023 : 94 %**

**Taux de satisfaction des stagiaires (promotion 2020-2023) : 70 %**

**Taux d'abandon 2022-2023 en première année : 11 %**

## **CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION**

A partir de la rentrée 2024, l'I.F.S.I. d'Auxerre accueillera 120 étudiants en première année de formation. Les conditions d'accès sont les suivantes :

### **Pour les candidats bacheliers ou inscrits en terminale ou en réorientation**

- ◆ Être âgé(e) de 17 ans, au moins, au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- ◆ Être inscrit sur Parcoursup et suivre le calendrier Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr/>)

### **Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue**

- ◆ Justifier de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection
- ◆ Passer les épreuves de sélection
  - Une épreuve de Français (rédaction et réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social)
  - Une épreuve de Mathématiques (calculs)
  - Un entretien portant sur l'expérience professionnelle et la motivation.

Le candidat est admissible s'il obtient 20/40 aux 2 épreuves sans note inférieure à 8. Ces épreuves se déroulent à l'IFSI.

**Profil de l'étudiant en I.F.S.I.** Il doit faire preuve d'autonomie, assiduité, méthode, rigueur et créativité. La formation demande énormément de travail personnel. Le contenu théorique est important. Il doit être titulaire du permis de conduire et véhiculé.

## DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- ◆ Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- ◆ Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- ◆ DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)

## AIDES FINANCIERES

Des aides financières sont possibles sous conditions :

Bourses sanitaires et sociales attribuées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)

Autres prises en charge (Pôle emploi, ANFH, FONGECIF ...)

## COUT DE LA FORMATION

Droit d'inscription universitaire pour les étudiants en formation initiale : 170 euros (rentrée 2024), CVEC pour les étudiants relevant de la formation initiale (100 euros).

Financement de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté sous condition.

Frais de formation à l'année pour les personnes en rupture de scolarité ou salariées : 7600 euros (rentrée 2024)

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

**La formation se déroule sur trois années, découpées en 6 semestres, alternant formation clinique — stages (2100 heures—soit 60 semaines) et formation théorique (2100 heures).**

Les enseignements théoriques sont dispensés et réalisés par les Cadres de Santé Formateurs de l'I.F.S.I. Certains d'entre eux sont également dispensés par des enseignants universitaires, des professionnels de santé (médecins, infirmières,...). Des Unités d'Enseignement réparties en 6 domaines : 1) Sciences humaines, sociales et droit ; 2) Sciences biologiques et médicales ; 3) Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ; 4) Sciences et techniques infirmières, interventions ; 5) Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ; 6) Méthodes de travail.

## STAGES (60 semaines)

Les stages qui débutent dès le semestre 1 se trouvent dans un périmètre de 90 km autour d'Auxerre.

**15 semaines de stage en 1ère année (5 semaines en S1 et 10 semaines en S2)**

**20 semaines de stage en 2ème année (10 semaines en S3 et 10 semaines en S4)**

**25 semaines de stage en 3ème année (10 semaines en S5 et 15 semaines en S6)**

## INDEMNITES DE STAGE

Versées aux étudiants pendant la durée du stage.

Celles-ci varient de 36 à 60 euros hebdomadaire en fonction de l'année de formation.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'étudiant(e), devenu(e) infirmier(e) est apte à :

- Etre un professionnel de santé autonome, responsable et réflexif dans l'analyse de toute situation de santé
- Prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.
- Développer des ressources en savoirs théoriques, méthodologiques, en habileté gestuelle et en capacités relationnelles.
- Développer une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité.

## MODALITES D'EVALUATION

La validation des Unités d'Enseignement (UE) de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 European Credits Transfert System (ECTS). Les semestres 1 à 5 sont soumis à la validation par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC) et le semestre 6 est validé par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS) sous réserve de validation des 150 ECTS. Les évaluations théoriques sont individuelles ou en groupe.

Les stages sont validés par la CAC qui s'appuie sur le bilan final de stage réalisé par l'équipe soignante qui a encadré l'étudiant.

**Evaluations théoriques à l'IFSI** : 120 ECTS, dont

Sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS

Sciences et rôles infirmiers : 66 ECTS

UE transversales : 12 ECTS

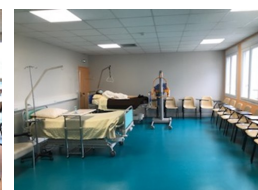
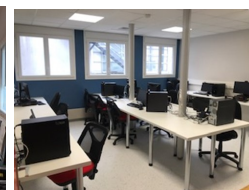
**Enseignement clinique en 7 stages** : 60 ECTS, dont

Semestre 1: 5 ECTS

Semestres 2, 3, 4 et 5 :10 ECTS

Semestre 6: 15 ECTS

## MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES ETUDIANTS



Centre de documentation

Salle informatique

Salle de cours

Salle de TP

## MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ETUDIANTS

L'équipe pédagogique est composée de formateurs infirmiers, cadres de santé et de divers intervenants (médecins, psychologues, infirmiers, Kinésithérapeutes,...) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.